

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 08 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 mars, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 02 mars 2022, se sont réunis, à la salle polyvalente d'Auquemesnil, commune déléguée de PETIT CAUX, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	45	50

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	30	3

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	41	46

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	28	3

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	43	48

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	29	3

Étaient présent(e)s : M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants, ayant atteint le tiers des membres en exercice (*régime dérogatoire*) : D.DUBUC (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL(S) (Baromesnil) F.BOCLET M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G. BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) B.GENDRON (S) (Bellengreville) M.BIARD (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend - services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) N.CATTEAU J.M.TASSERIE (Incheville) M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) M.GOSSET S.GOSSET (Longroy) A.JOIN (Melleville) D.LELONG D. BOINET (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE F.LOUCHET (S) (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.BOUGUENNEC (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Étaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE (Bellengreville) L. LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) J.F. BOINET (Monchy-sur-Eu) G. FECAMP (Petit-Caux)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.P.VIGREUX à D.DUBUC (Avesnes-en-Val) C.RODIER à M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL à M.MENIVAL (S) (Petit-Caux)) S.TESSON à M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) M.P.TAILLEUX à S.KLAES (Sept-Meules)

Absent(e)s-Excusé(e)s : R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) H.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) P.RECOULES (Melleville) P.ANGER (Puisenval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date d'affichage de l'avis de convocation : 02/03/2022

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

ORDRE DU JOUR :

1. Matières déléguées par le Comité Syndical au président
2. Informations : point sur les dossiers
3. Avenant au marché de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable (87^e tranche)
Eau potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif :
4. Compte de gestion 2021,
5. Compte administratif 2021,
6. Affectation des résultats 2021,
7. Budget primitif 2022
8. Questions diverses

Le président remercie M. le maire et les élus d'Auquemesnil, commune déléguée de Petit-Caux, d'accueillir les membres de l'assemblée, au sein de la salle communale.

Le quorum au tiers, applicable selon le régime dérogatoire, étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

M. Malo BIARD est désigné secrétaire de séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical du 19/01/2022.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'ajout, à l'ordre du jour, des points suivants :

- FINANCES – EAU POTABLE - 88^e Tranche - Renouvellement des réseaux – Emprunt

N°2022/19

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'un marché d'hygiénisation des boues d'épuration de la STEP de Criel sur Mer avec l'entreprise GHTP (Auffay VAL DE SCIE) pour un montant de 36 050 € HT.
- La signature d'un marché de déshydratation et d'hygiénisation des boues d'épuration de la STEP de Bailly en Rivière avec l'entreprise GHTP (Auffay VAL DE SCIE) pour un montant de 29 150 € HT.
- La signature d'un marché de déshydratation et d'hygiénisation des boues d'épuration de la STEP de Guerville avec l'entreprise GHTP (Auffay VAL DE SCIE) pour un montant de 26 630 € HT.
- La signature d'un marché de déshydratation et d'hygiénisation des boues d'épuration de la STEP de Melleville avec l'entreprise GHTP (Auffay VAL DE SCIE) pour un montant de 39 230 € HT.
- La signature de marchés de géolocalisation et géoréférencement de réseaux avec la société NORCEO, (76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY). Ces prestations seront réalisées dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable (88^e tranche). Les marchés s'élèvent à 1800 € HT sur la commune du Mesnil-Réaume, à 1900 € HT sur la commune de Flocques, à 1800 € HT sur la commune d'Assigny, à 1200 € HT sur la commune de Beauchamps.

INFORMATIONS : point sur les dossiers

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

❖ Eau Potable

Sécurisation des ouvrages - Programme 2021/2022 : 80^{ème} tranche

Nous avons reçu en janvier l'accord de l'AESN pour démarrer l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux de sécurisation du programme 2021/2022, qui sera assurée par Aqua'Enviro. Les ouvrages concernés sont ceux de Brunville, Criel-sur-Mer Yauville et Captage, Etalondes, Fresnoy-Folny, Touffreville sur Eu, Villy-sur-Yères. Une visite des ouvrages est prévue le 09 mars pour prévoir les travaux à réaliser.

Bornes de puisage : 85^{ème} tranche

Depuis 2014, 16 bornes vertes ont été installées sur le territoire du syndicat pour éviter l'utilisation des bornes incendie, en vue de sécuriser le réseau. Leur utilisation par certaines professions a suscité des plaintes. Le projet de convention réglementant l'accès des bornes a été adressé en février aux maires concernés pour transmission aux professionnels ou collectivités susceptibles d'être intéressés. A l'heure actuelle, une seule convention a été retournée au syndicat. Des panneaux d'information, mentionnant les conditions d'utilisation, vont être installés à chaque borne. Une demande de devis pour 16 panneaux va être adressée.

La Borne de BAZINVAL a été condamnée depuis novembre dernier, les usagers de la rue de la bonne entente subissant des baisses de pression d'eau lorsqu'elle est utilisée. Nous sommes en attente de Veolia pour trouver un emplacement qui n'affecte pas les usagers lors de la prise d'eau à la borne, ou pour la déplacer sur une autre commune.

Renouvellement des conduites d'eau potable : 88^{ème} tranche

La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. L'avant-projet des travaux de renouvellement des conduites a été présenté le 24 février. Il est prévu d'inclure dans la tranche ferme des travaux qui étaient initialement prévus dans la tranche optionnelle, pour bénéficier de subventions. Ces travaux se rapportent à des conduites « fuyardes » qui risquent de ne plus être subventionnés par l'AESN au-delà du 31/07/2022. Après cette date, l'AESN financera le renouvellement des réseaux de limitation des pertes en eau à 40% pour les communes en ZRR (Bazinval, Fresnoy, Guerville, Puisenval). Pour les autres communes, il faudra des projets mobilisant des technologies innovantes.

Les travaux vont concerner, pour la tranche ferme, Assigny (rue de la libération), Brunville (route de Biville), Beauchamps (rue à l'eau), Le Mesnil-Réaume (rue des Chasse-Marée, Route de Melleville), Avesnes-en-Val (Blanques/ Le Feuillo), Flocques (rue du Buzot).

Les travaux de la tranche optionnelle 1 à Cuverville sur Yères (suite des travaux au Val Robin) et tranche optionnelle 2 Guilmécourt (chemin du bois) concernent des conduites PVC avec un risque CVM (chlorure de vinyle monomère). Les subventions pour ce type de travaux perdureront après juillet 2022. La tranche optionnelle 3 concerne également des conduites « fuyardes » à Incheville / Monchy.

La consultation pour les travaux sera lancée mi-mars.

❖ Assainissement Collectif

Concession de service public d'assainissement collectif

Le contrat de concession avec le groupement CFSP/HYDRA a débuté le 1^{er} octobre 2018. Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises. Le système d'assainissement de Criel sur Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St Pierre en Val (une partie), St Rémy Boscrocourt, Touffreville. Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 35 17 60 30 pour les communes suivantes : Bailly, Bazinval, Cuverville, Fresnoy, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Le Mesnil-Réaume, Monchy, St Ouen, St Pierre, St Quentin, Sept Meules et Tourville.

La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 15 mars 2022.

Branchements privés pour Criel-sur-Mer – Criel plage/Yauville : 112^{ème} tranche - L'AESN a accordé une prorogation de délai jusqu'à la fin de l'année 2022. Les travaux, débutés par GHTP en juillet 2020 et interrompus cet hiver, ont repris, le 28 février. Il reste 70 raccordements à réaliser.

Diagnostic Touffreville-sur-Eu : 113^{ème} tranche : L'ensemble des systèmes de transfert à Touffreville-sur-Eu ont été réhabilités par l'entreprise SOC. Les travaux ont été réceptionnés en mars 2021. Un regard à réhabiliter supplémentaire a été ajouté au niveau de la maison de la pisciculture. Les travaux sont prévus mi-mars 2022.

Optimisation de la STEP de Gouchaupré : 120^{ème} tranche

Les travaux, suite à l'ouverture de la fosse en avril 2019, ont été réalisés par le groupement SADE / EGIS. Les travaux ont été vérifiés avec l'AESN lors d'une réunion le 14 janvier dernier. Nous avons reçu début mars les résultats des essais de garantie, réalisés en novembre. Le procès-verbal de réception pourra être signé.

Réhabilitation du réseau d'Incheville – Rue Pierre et Marie Curie : 121^{ème} tranche

La Maitrise d'œuvre des travaux de la rue Pierre et Marie Curie est assurée par Sylvain GODU. L'AESN a accordé en décembre dernier le démarrage des travaux. Le piquetage a été réalisé en janvier. L'entreprise SARC a débuté les travaux le 14 février.

Diagnostic d'assainissement – Cuverville-sur-Yères, Fresnoy, Sept-Meules : 122^{ème} tranche

Le diagnostic du système d'assainissement sur les communes de Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Sept-Meules, par le Groupement Aqua Enviro/Sogeti/Expea débute, suite à l'accord donné par l'AESN le 24 décembre dernier pour débiter. La réunion de démarrage s'est déroulée le 1^{er} février dernier. La campagne de mesures démarrera mi-mars.

Etude comparative des filières de traitement des boues : 123^{ème} tranche

L'étude comparative des filières de traitement des boues a été attribuée à Aqua Enviro'. La demande de subvention a été adressée aux financeurs le 09 février dernier.

Gestion des boues 2022

Le délégataire, responsable du traitement des boues, a exigé en 2021 d'assurer la prestation d'hygiénisation des boues. Après négociation, il a autorisé un prestataire à intervenir en 2022. Le marché a été attribué à GHTP.

❖ Assainissement Non Collectif (ANC)

Marché de prestations de services contrôles et entretien :

Les prestations de contrôle sont réalisées par VEOLIA, les prestations d'entretien par GHTP. Les marchés de prestation de service prennent fin le 30 septembre 2022.

Le bureau propose de relancer une prestation de service pour l'entretien, et de gérer les contrôles de l'ANC en régie et non plus en prestation de services.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

18^{ème} tranche - 34 sites : Nous sommes en attente du solde des subventions pour solliciter aux particuliers le paiement du solde des travaux de réhabilitation d'installations, réceptionnés en septembre dernier.

19^{ème} tranche – 15 sites : Le Département de Seine Maritime et l'Agence de l'eau ont donné leur accord en décembre et février dernier pour démarrer les travaux. 15 sites seront à réhabiliter. Une première réunion de piquetage est prévue le 17 mars prochain et la reprise des travaux au printemps.

20^{ème} tranche : Suite à la demande de subvention envoyée en décembre dernier, l'AESN a transmis en janvier son accord pour commencer les études, lesquelles ont débuté. Actuellement 19 dossiers ont été reçus.

Les marchés de Maitrise d'œuvre et de travaux pour la réhabilitation seront à relancer en 2022.

N°2022/20

COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - 87^{ème} Tranche - renouvellement des réseaux – avenant n°1

L'entreprise SARC a été retenue pour effectuer les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 87^{ème} tranche. Le montant du marché s'élève à 324 940,60 € HT

117 mètres linéaires de canalisation d'eau potable en PEHD de diamètre 53/63, sont à renouveler au lotissement Ronsard à Incheville, avec reprise de 10 branchements. Les travaux sont évalués à 21 657,88 € HT ce qui représente une augmentation du marché initial de 6.54%.

Il est proposé d'ajouter ces travaux à ceux prévus au marché initial et d'établir un avenant. Les travaux d'assainissement en cours permettront de mettre en place la nouvelle canalisation d'eau potable dans la tranchée faite pour l'assainissement.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, avec SARC, l'avenant n°1 au marché de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 87^{ème} tranche, prenant en compte la réalisation de travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable au lotissement Ronsard à INCHEVILLE. Le montant de l'avenant s'élève à 21 657,88 € HT.

Compte de gestion 2021 - Eau potable

Le compte de gestion est présenté :

AEP	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE 2020	431 107.01	491 747.80	922 854.81
RECETTES 2021	194 769.12	1 048 873.47	1 243 642.59
DEPENSES 2021	- 519 474.24	- 364 234.19	- 883 708.43
RESULTAT 2021	- 324 705.12	684 639.28	359 934.16
RESULTAT DE CLOTURE 2021	106 401.89	1 176 387.08	1 282 788.97

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du *service eau potable* présenté, pour l'exercice 2021, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°2022/22

Compte administratif 2021 - Eau potable
--

Il est proposé au Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M Jacques LECOURT, doyen d'âge, sur le compte administratif du service **eau potable**, de l'exercice 2021, dressé par M. Martial FROMENTIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

AEP	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE 2020	431 107.01	491 747.80	922 854.81
RECETTES 2021	194 769.12	1 048 873.47	1 243 642.59
DEPENSES 2021	- 519 474.24	- 364 234.19	- 883 708.43
RESULTAT 2021	- 324 705.12	684 639.28	359 934.16
RESULTAT DE CLOTURE 2021	106 401.89	1 176 387.08	1 282 788.97
RESTES A REALISER RECETTES	47 660.00		47 660.00
RESTES A REALISER DEPENSES	- 338 840.00		- 338 840.00
Résultats cumulés corrigés des RAR (pour l'affectation des résultats)	- 184 778.11	1 176 387.08	991 608.97

Le Président ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs du compte administratif 2021 du service *eau potable*, tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats 2021 - Service Eau Potable

Après avoir entendu les résultats du compte administratif du service **Eau potable** de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats exercice 2020 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2020 (lignes 001 et 002 BP2021)	Résultats exercice 2021 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats 2021
INVEST	413 822.22 €	431 107.01 €	-324 705.12 €	106 401.89 €	47 660 €	-184 778.11 €
					-338 840 €	
FONCT	118 122.85 €	491 747.80 €	684 639.28 €	1 176 387.08 €		1 176 387.08 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2021	1 176 387.08 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068 du BP 2022	184 778.11 €
Solde disponible	991 608.97 €
affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du BP 2022	991 608.97 €
Total affecté au c/1068	184 778.11 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 BP 2022 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (résultats cumulés au 31/12/2021)	106 401.89 €
Ligne 002 BP 2022 : Résultat de fonctionnement reporté	991 608.97 €

FINANCES – EAU POTABLE - 88ème Tranche - Renouvellement des réseaux – Emprunt

Afin de financer les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable dans le cadre de la 88ème tranche, il est proposé de recourir à un emprunt à hauteur de 550 000 €.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **accepte** de contracter un emprunt pour financer les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable dans le cadre de la 88ème tranche d'eau potable, d'un montant de 550 000 €.
- **autorise** le Président à signer le contrat correspondant et tout document relatif à cet emprunt.

Budget Primitif 2022 - Eau potable

Le projet de Budget du service Eau potable est présenté à l'assemblée.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2022 du service Eau potable, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - section de fonctionnement : 1 792 909 €
 - section d'investissement : 2 852 710 €

Il est précisé que l'agent en congé maternité ne pourra pas être remplacé, faute de candidatures appropriées, malgré les multiples offres d'emploi lancées. Le bureau d'étude Aqua Enviro' assurera une mission d'assistance durant ce congé. Sylvain GODU assistera le syndicat pour la partie maîtrise d'œuvre assainissement.

N°2022/26

Compte de gestion 2021- Assainissement Collectif

Le compte de gestion est présenté :

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE 2020	- 878 662.29	1 203 334.23	324 671.94
RECETTES 2021	1 625 259.43	1 261 782.02	2 887 041.45
DEPENSES 2021	- 1 660 732.18	- 878 850.37	- 2 539 582.55
RESULTAT 2021	- 35 472.75	382 931.65	347 458.90
RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 914 135.04	1 586 265.88	672 130.84

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du service **assainissement collectif** présenté, pour l'exercice 2021, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°2022/27

Compte administratif 2021 - Assainissement Collectif

Il est proposé au Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M Jacques LECOURT, doyen d'âge, sur le compte administratif du service **assainissement collectif**, de l'exercice 2021, dressé par M. Martial FROMENTIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE 2020	- 878 662.29	1 203 334.23	324 671.94
RECETTES 2021	1 625 259.43	1 261 782.02	2 887 041.45
DEPENSES 2021	- 1 660 732.18	- 878 850.37	- 2 539 582.55
RESULTAT 2021	- 35 472.75	382 931.65	347 458.90
RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 914 135.04	1 586 265.88	672 130.84
RESTES A REALISER RECETTES	1 107 836.00		1 107 836.00
RESTES A REALISER DEPENSES	- 834 100.00		- 834 100.00
Résultats cumulés corrigés des RAR (pour l'affectation des résultats)	- 640 399.04	1 586 265.88	945 866.84

Le Président ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs du compte administratif 2021 du service *assainissement collectif*, tels que résumés ci-dessus

Affectation des résultats 2021 - Service Assainissement Collectif

Après avoir entendu les résultats du compte administratif du service **Assainissement Collectif** de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats exercice 2020 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2020 (lignes 001et 002 BP2021)	Résultats exercice 2021 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats 2021
INVEST	-1 128 403.87 €	-878 662.29 €	-35 472.75 €	-914 135.04 €	1 107 836 €	-640 399.04 €
					-834 100 €	
FONCT	460 282.06 €	1 203 334.23 €	382 931.65 €	1 586 265.88 €		1 586 265.88 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	1 586 265.88 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068 du BP 2022)	640 399.04 €
Solde disponible	945 866.84 €
affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du BP 2022	945 866.84 €
Total affecté au c/1068	640 399.04 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 BP 2022 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (résultats cumulés au 31/12/2021)	-914 135.04 €
Ligne 002 BP 2022: Résultat de fonctionnement reporté	945 866.84 €

N°2022/29

Budget Primitif 2022 - Assainissement Collectif

Le projet de Budget du service Assainissement Collectif est présenté à l'assemblée

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2022 du service Assainissement Collectif, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - section de fonctionnement : 2 045 389 €
 - section d'investissement : 3 765 640 €

N°2022/30

Compte de gestion 2021 - Assainissement Non Collectif

Le compte de gestion est présenté :

ANC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE 2020	116 838.86	168 413.07	285 251.93
RECETTES 2021	269 068.46	154 332.86	423 401.32
DEPENSES 2021	- 147 950.72	- 92 163.48	- 240 114.20
RESULTAT 2021	121 117.74	62 169.38	183 287.12
RESULTAT DE CLOTURE 2021	237 956.60	230 582.45	468 539.05

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du service **assainissement non collectif** présenté, pour l'exercice 2021, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°2022/31

Compte administratif 2021 - Assainissement Non Collectif

Il est proposé au Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M Jacques LECOURT, doyen d'âge, sur le compte administratif du service **assainissement non collectif**, de l'exercice 2021, dressé par Martial FROMENTIN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ANC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE 2020	116 838.86	168 413.07	285 251.93
RECETTES 2021	269 068.46	154 332.86	423 401.32
DEPENSES 2021	- 147 950.72	- 92 163.48	- 240 114.20
RESULTAT 2021	121 117.74	62 169.38	183 287.12
RESULTAT DE CLOTURE 2021	237 956.60	230 582.45	468 539.05
RESTES A REALISER RECETTES	49 148.00		49 148.00
RESTES A REALISER DEPENSES	- 1 550.00		- 1 550.00
Résultats cumulés corrigés des RAR (pour l'affectation des résultats)	285 554.60	230 582.45	516 137.05

Le Président ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs du compte administratif 2021 du service *assainissement non collectif*, tels que résumés ci-dessus.

N°2022/32

Affectation des résultats 2021 - Service Assainissement Non Collectif

Après avoir entendu les résultats du compte administratif du service **Assainissement Non Collectif** de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats exercice 2020 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2020 (lignes 001 et 002 BP2021)	Résultats exercice 2021 (D-R)	Résultats cumulés au 31/12/2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats 2021
INVEST	-143 009.36 €	116 838.86 €	121 117.74 €	237 956.60 €	49 148 €	285 554.60 €
					- 1 550 €	
FONCT	92 900.19 €	168 413.07 €	62 169 €	230 582.45 €		230 582.45 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	230 582.45 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068 du BP 2021)	0.00 €
Solde disponible	230 582.45 €
affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du BP 2022	230 582.45 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 BP 2022 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (résultats cumulés au 31/12/2021)	237 956.60 €
Ligne 002 BP 2022: Résultat de fonctionnement reporté	230 582.45 €

N°2022/33

Budget Primitif 2022 - Assainissement Non Collectif

Le projet de Budget du service Assainissement non Collectif est présenté à l'assemblée.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2022 du service Assainissement non Collectif, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - section de fonctionnement : **340 381 €**
 - section d'investissement : **861 589 €**

QUESTIONS DIVERSES

Les délégué(e)s sont invité(e)s à faire part de toute question ou remarque sur le service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

Visite d'ouvrages

Une visite d'ouvrages sera proposée à l'automne.

Assainissement Collectif - PFAC - communes de Bazinval et Longroy

Une réunion publique relative à l'assainissement collectif s'est déroulée à BAZINVAL le 07 mars. La PFAC a été sollicitée dans les communes de Longroy et Bazinval aux propriétaires qui ont réalisés les travaux de branchement à l'assainissement collectif dans le cadre d'une convention avec le syndicat. Elle n'a pas encore été sollicitée aux propriétaires qui ont réalisé ces travaux eux même. Les usagers de ces communes ont reçu au dernier trimestre 2021, une facture d'eau comprenant une régularisation du tarif assainissement au 1^{er} novembre 2019 (deux ans après l'arrêté de mise en service). Il est proposé, compte tenu de l'importance du montant de la régularisation pour des familles à revenu modeste, de reporter la demande de paiement de la PFAC aux habitants de Bazinval

et Longroy. Les membres du comité syndical sont favorables. Il est rappelé que lors d'une précédente assemblée, il avait été suggéré que le délégué fasse un geste commercial. Ce dernier n'a pas donné suite à cette proposition.

Télérelève

Des dysfonctionnements dans les alertes de consommation d'eau sont rapportés. Le suivi de la consommation peut se faire par le biais de l'espace client « veolia » en optant pour la possibilité de recevoir une alerte sur téléphone à partir d'un seuil de consommation. Sans avoir fait cette démarche, un courrier est normalement adressé par veolia en cas de consommation excessive. Si veolia n'a pas donné l'information au client, il est demandé à ce qu'un dédommagement soit accordé à l'utilisateur. Les demandes de dédommagement peuvent être transmises au syndicat.

Le service de télérelève a représenté un coût très important pour le syndicat mais il ne donne pas satisfaction.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20H00

Le secrétaire de séance
Malo BIARD